

PREFET DE LA MANCHE

Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense et
Protection civiles
Risques technologiques

Affaire suivie par : Magali ANNE
magali.anne@manche.gouv.fr
Tél. : 02 33 75 47 72 – Fax : 02 33 75 47 75

Commission de suivi de site **CSS**

Société KMG UPC , Usine de Saint-Fromond

Réunion du 12 Avril 2018
Compte-rendu

PREAMBULE

Le jeudi 12 avril 2018, une réunion de CSS de la Société » KMG UPC s'est tenue dans la salle de convivialité à la mairie de Saint-Fromond, en présence de :

Monsieur Fabrice ROSAY (Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche),
Madame Christelle BREUIL (SIDPC – Préfecture de la Manche),
Madame Magali ANNE (SIDPC – Préfecture de la Manche),
Monsieur Sébastien DELAQUAIZE (SDIS de la Manche – Etat major - Service prévision),
Monsieur Yves LEPELLETIER (SDIS 50 – Prévision opération groupement centre),
Monsieur Jean-Pierre ROPTIN (DREAL Normandie - Responsable de l'Unité Départementale de la Manche),
Madame Sylvie ALLIX (Agence Régionale de Santé de Normandie – Unité territoriale de la Manche),
Monsieur Dominique QUINETTE (Maire de Saint-Fromond),
Monsieur Jean-Pierre BRANTHONNE (Maire d'Airel),
Monsieur Laurent PIEN (Représentant la communauté d'agglomération "Saint-Lô Agglo"),
Madame Marie-Pierre LUX (Directrice du site de Saint-Fromond),
Monsieur Dany DUCLOS - (Coordonnateur sécurité environnement),
Monsieur Cédric HARDIT (Responsable HQSE),
Monsieur Pascal LECLERC (Secrétaire CHSCT de la société KMG UPC),
Monsieur René MAFFEI (Association GRAPE),
Madame Anne-Marie DUCHEMIN (Association CREPAN),
Madame Jocelyne BARBOT (Riveraine),

Monsieur Jean-Claude BRAUD – (Conseil Départemental de la Manche) était excusé.

La séance s'est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général.

INTRODUCTION ET VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur ROSAY remercie toutes les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

En l'absence de questions et d'observations, le compte rendu de la réunion CSS de l'usine de KMG UPC de Saint-Fromond du 6 décembre 2016 est approuvé.

PRESENTATION DU BILAN 2017

Bilan formation

Monsieur HARDIT présente le bilan 2017, en précisant que la formation est un pilier du système pour l'entreprise visant à réduire les risques d'accidents. 577 formations (internes et externes) ont été réalisées sur 2017 avec un accent mis sur la prévention des risques majeurs et 549 individualités ayant participé aux exercices d'évacuation réalisés le premier lundi de chaque mois avec des points sécurité environnement faits à chaque fois.

Certifications

KMG est certifié ISO 14001 et un suivi est effectué régulièrement. En janvier 2018 aucune non-conformité n'a été constatée et l'entreprise a obtenu le renouvellement de la certification et le passage à la version 2015 pour l'ISO 14001 nouvelle norme internationale à obtenir avant 2021.

Investissements

De nombreux investissements ont été réalisés à hauteur de 202 200 Euros.

Ils visent à prévenir et à réduire le nombre des accidents en repérant les situations à risques (par exemple pour 2017, 695 situations à risques ont été identifiées et 90 % d'actions correctives ont été réalisées). Ces investissements facilitent la vie et le travail des employés.

RETOUR D EXERCICE

En 2017, quatre exercices ont été effectués (scénarios en annexes), l'entreprise en réalise en moyenne un par trimestre. Ces exercices sont joués sans que le personnel ne soit au courant et, afin d'avoir une continuité de service une rotation a lieu afin que tous les employés puissent y participer.

Ensuite un RETEX et des actions sont mises en place.

L'entreprise entretient des relations étroites avec les différents intervenants amenés à travailler sur le site en leur proposant des visites de l'établissement et en les associant aux différents exercices. (DREAL, centre de secours de Saint-Jean de Daye, SIDFC de la Préfecture de la Manche).

PRESENTATION DES TRAVAUX ET PROJETS A VENIR

- Obligation d'une mise en conformité avec mise en place d'un bassin de confinement et d'un bassin d'orage avec mise en demeure que ce soit fait pour le 30/09/2018. Pour satisfaire à cette obligation, les eaux de ruissellement collectées sur le site vont être dirigées vers un bassin aménagé à l'intérieur de la fosse d'argile existante d'une contenance de 3000 m³ inutilisée depuis l'arrêt de l'ancienne tuilerie. Le chantier d'un montant d'un 1,2 million d'euros a débuté

le 15 avril avec une mise en place de procédures de sécurité pour la durée des travaux (fin des travaux prévue pour juillet 2018).

Ces nouveaux aménagements de gestion des eaux pluviales (réseaux, fosse de relevage, bassin de confinement...) devraient être opérationnels en août prochain.

- Afin de répondre à une demande croissante de ses clients (car KMG est avec 2 autres sociétés la seule à pouvoir produire de tels produits) et pour fiabiliser ses installations KMG va rajouter un réacteur de fabrication de NH_4OH 29 % d'une capacité de 16m³ et d'une cuve de stockage de 25m³.

Un porter à connaissance a été fourni par l'exploitant fin 2017 à la DREAL qui est en attente de documents complémentaires.

L'exploitant souhaite mettre en service les installations en décembre 2018.

- Des études sont également en cours en vue de modifications afin de :
 - ✓ Faire des économies en consommation de gaz en interconnectant les réseaux vapeur des deux chaudières actuellement en place et,
 - ✓ pour ajouter une cuve de stockage de NH_3 liquéfié.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROPTIN présente l'instruction Post Lubrizol (avis datant du 9 novembre 2017).

Cet avis vise à définir les modalités pratiques de suivi des émissions accidentelles atmosphériques et concerne les établissements SEVESO SH susceptibles d'émettre des substances toxiques ou odorantes.

L'objectif étant d'être en mesure de faire rapidement des prélèvements et des analyses en cas d'incident ou d'accident afin de pouvoir confirmer l'efficacité des mesures prises et d'informer les populations en :

- se dotant de moyens de prélèvements adaptés (tubes colorimétriques, sacs de prélèvements, canisters ...)
- en recensant parmi les 4 familles de produits, les substances présentes dans l'établissement.
- en définissant les modalités opérationnelles de prélèvement et de mesure selon la durée de l'événement.

Les dispositions de l'avis ministériel seront alors reprises dans un arrêté préfectoral complémentaire et le POI devra être complété par la liste des substances, les dispositions prévues pour en limiter l'émission en cas d'incident, les méthodes de prélèvement et d'analyse disponibles et adaptées pour chacune de ces substances ainsi que les modalités d'activation de la chaîne de prélèvements et d'analyses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 heures.

Le 12 JUIN 2018

Le Secrétaire Général,



Fabrice ROSAY